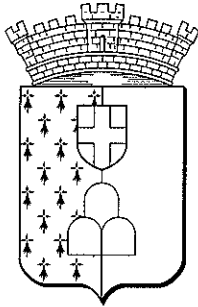


MAIRIE
DE

VATTETOT SOUS BEAUMONT



ANNEE 2013

REGLEMENT ET TARIFS

SALLE POLYVALENTE

1/ Réservations

Les réservations se prennent en mairie. A chaque réservation, un acompte représentant **50 %** de la location sera demandé et versé à la Trésorerie de Goderville.

2/ Répartition des charges

La Commune prend à sa charge les consommations d'eau, d'électricité et de chauffage.

Reste à la charge de l'utilisateur :

- produit vaisselle, sacs poubelle, papier hygiénique, etc.

3/ Conditions d'utilisation

Il est strictement interdit de planter des clous, punaises ... dans les plafonds et murs.

La location est fixée de 8 heures à 4 heures du matin.

L'utilisateur doit rendre la salle rangée et balayée.

- Pour obtenir la clé de la salle, s'adresser à la responsable.

A la **remise des clés**, l'utilisateur doit donner un **chèque de caution de 305 €**, une **attestation d'assurance responsabilité civile** et une **enveloppe libellée à son adresse et affranchie pour le retour de ce chèque**.

NOTE : Si l'utilisateur ne donne pas son chèque de caution et l'attestation d'assurance responsabilité civile la clé de la salle ne lui sera pas remise.

- **Le lendemain de la location, la responsable**, après avoir fait un inventaire très rigoureux de la vaisselle et du matériel mis à la disposition de l'utilisateur avant la location, **devra faire le décompte de la somme due par l'utilisateur :**

a- Le solde de la location ;

b - le nombre de couverts ;

c - Eventuellement, la casse de vaisselle ou de petit matériel.

Le chèque de caution de **305 €** sera renvoyé à l'utilisateur après paiement, à la Trésorerie de Goderville, du solde de location, du nombre de couverts et de la casse de vaisselle ou de petit matériel.

4 / Tarifs

a - Location

	Commune	Hors Commune
La journée	160,00 €	250,00 €
Le lendemain	90,00 €	122,00 €
Vin d'honneur	75,00 €	110,00 €

b - Vaisselle

- 0,50 € le couvert le premier jour de location
- Gratuit le lendemain

c - Casse de vaisselle et détérioration de matériel

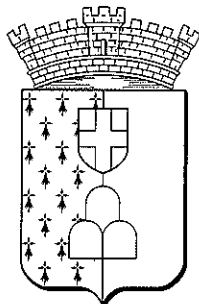
- assiette, tasse, verre, coupe à champagne, coupelle, couvert, moutardier, poivrier, salière, cendrier = 2 €
- saladier en verre, pelle à tarte = 3 €
- plat, légumier, corbeille à pain, saucière et sucrier en inox = 10 €
- grand saladier plastique = 18 €
- ustensiles de cuisine : plat à rôtir, écumoire, fourchette et couteau à viande, scie à pain, chinois, passoire, louche, bassine à ragoût, faitout, sauteuse, poêle etc. ... = prix de valeur de rachat
- table, chaise et autre mobilier ou matériel = prix de valeur de rachat

d - Coordonnées diverses

- Permanences Mairie : Mardi, de 17 heures à 19 heures
Jeudi, de 15 heures à 17 heures
- Responsables de salle : Mme BATAILLE : 02.35.29.51.33
Mme BOUVIER : 02.35.27.96.91

MAIRIE
DE

VATTETOT SOUS BEAUMONT



Règlement

La Municipalité de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT demande aux utilisateurs de la salle :

- de trier les déchets ménagers comme suit :
 - Verre : dans le conteneur situé sur le parking près de la salle
 - Plastique, carton, papier etc.. dans le sac jaune du tri sélectif remis par la responsable
- de ne pas stationner sur le macadam noir réservé aux urgences ni côté gauche de la rue des Ecoles afin de ne pas gêner les sorties de garages
- de stationner sur le parking situé derrière le presbytère, route de Saint-Maclou, et sur celui de la Place Bernard Alexandre
- de fermer portes et fenêtres lors de la location afin de respecter le sommeil du voisinage
- de ne pas utiliser de chaîne HIFI à l'extérieur de la salle
- de ne pas klaxonner en quittant la salle.

La Municipalité de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT signale qu'il est interdit de jouer au ballon sur le terrain de la salle.

En cas de dégâts constatés sur le domaine communal ou chez les riverains, la caution sera retenue.

Attestation

Je soussigné....., domicilié à
..... déclare avoir pris
connaissance du règlement de location de la salle cité ci-dessus et m'engage à le respecter pendant
ma location du

Fait à Vattetot-sous-Beaumont, le

Signature